

## Domaine Santé

## Filière Sage-femme

## Pathologie en périnatalité 1

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.2001.F.23

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 9

Type :  Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

## 2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé.*[https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice

## Compétences principales

- Ab1 à Ab7
- Bb1 à Bb3
- Cb1 à Cb3
- Eb1 à Eb3
- Fb1 et Fb4
- Gb1 et Gb4

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Connaître et mobiliser les connaissances concernant la physiopathologie, les principaux médicaments, utiliser et intégrer le rôle sage-femme pour une prise en soins adaptée concernant les pathologies :
  - HTA prééclampsie et hélp syndrome
  - Diabète et diabète gestationnel
  - Etat infectieux maternel et fœtal
- S'initier à la suture du périnée
- S'entraîner à réaliser l'accouchement dystocique et podalique
- Connaître et comprendre les particularités/risques du nouveau-né prématuré et late preterm, ainsi que les surveillances spécifiques.
- Connaître les principales pathologies du nouveau-né prématuré.
- S'entraîner à la lecture de CTG pathologiques intégrant les notions de contexte
- Identifier le rôle professionnel en cas de VCE et de départ en césarienne urgence

- Comprendre l'utilité et les différents apports des US pour la surveillance maternelle et fœtale durant la grossesse
- Identifier et apprendre à mobiliser des attitudes relationnelles (empathie, considération positive inconditionnelle et congruence) et des moyens de communication en situation pathologique et ou complexe.

#### 4. **Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**

**Le module Pathologie en périnatalité 1 aborde les champs suivants :**

- Pathologies maternelles durant la grossesse, l'accouchement, et le post-partum
- L'accouchement complexe
- Le nouveau-né prématuré ou infecté
- L'allaitement dans les situations complexes ou pathologiques
- Parentalité : stress périnatal, vécu psychique en cas de pathologie et complexité
- Violence dans les soins
- CTG pathologique
- US pathologique
- Pharmacologie des pathologies développées dans le module
- Journée commune avec HESAV sur la douleur en obstétrique (obligatoire et intersite)
- Un Quizz et une vignette clinique formative

#### **Formes d'enseignement et d'apprentissage**

- Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- Activités pédagogiques en e-learning
- Séminaires
- Relation professionnelle
- Accompagnement corporel
- Pratiques simulées
- Examen clinique (atelier pratique)
- Autre

#### **Exigences de fréquentation :**

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Périodes
TPO :	66
TPR :	78
TPC :	17
TPI :	109
Total :	270h

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

**Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es.**

**Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences.**

#### Cours dont la présence est obligatoire :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, accompagnement corporel et aux cours de relation professionnel est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module (Art 29. Règlement d'études HEdS 2021).

En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel avec un certificat médical au.à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

Si les absences cumulées aux cours mentionnés obligatoires (TPO) dans le plan de cours (avec certificat médical/ou non) dépassent 20% du temps de présentiel total du TPO, alors l'étudiant ne pourra pas se présenter à-aux examen(s) finaux. Le calcul des taux d'absence aux TPO, et la communication à l'étudiant.e dépassant les 20% autorisés, sera faite en semaine 51.

---

**5. Modalités d'évaluation et de validation**

---

L'évaluation du module repose sur :

- A. Un examen écrit portant sur la totalité du module dont la note valide 50% de la note finale notifiée dans IS-Academia. La note A, arrondie au 10<sup>e</sup>, doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).
- B. Un examen de type oral est prévu en fin de module. Ce contrôle oral constitue la note B. La note B, arrondie au 10<sup>e</sup>, constituera 50% de la note finale notifiée dans IS-Academia. La note B doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).

- **Période** : semaine 51

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes A et B obtenues. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

---

**6. Modalités de remédiation et de répétition**

---

**Remédiation**

- Remédiation possible en cas de note Fx au module  Pas de remédiation
- si la note au point (A) est insuffisante : un complément portant sur les lacunes sera demandé
  - si la note à l'évaluation orale (B) est insuffisante : un examen oral portant sur les lacunes sera réalisé
- Modalités : la modalité de remédiation sera confirmée par courrier
  - Période : semaine 34

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.  
En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

**Répétition**

Si la note A ou la note B sont évaluées à F, l'étudiant.e ne répète que la note évaluée à F.

Si les 2 notes (A et B) sont évaluées à F, l'étudiant.e répète le tout (A et B).

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

---

**7. Bibliographie principale**

---

Voir syllabus

---

**8. Responsable de module**

---

**Responsable** : Christiane Sutter

**Enseignants** :

Voir syllabus

Descriptif validé le 01.09.2024 par

Catia Nunno Paillard  
Responsable de la filière